



N° SP_2018_12_007

SEANCE PLENIERE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 20 DÉCEMBRE 2018

Présidée par Monsieur Jean-Claude LEBLOIS

2EME COMMISSION

SERVICE : Pôle Culture - Vie associative - Tourisme/Mission Tourisme

OBJET : Tourisme d'itinérance autour de la station de Saint-Pardoux

Elu(s) présent(s) : M. ALLARD, M. ARCHER, Mme AUPETIT-BERTHELEMOT, M. AUZEMERY, M. BOST, M. BOULESTEIX, Mme BRIQUET, Mme DEBOURG, M. DELAUTRETTE, M. DESTRUHAUT, M. ESCURE, Mme FONTAINE, Mme GENTIL, M. HANUS, Mme JARDEL, M. LAFARGE, M. LAFAYE, Mme LALOGUE, Mme LARDY, M. LEBLOIS, M. LEFORT, Mme LHOMME-LEOMENT, Mme MEZILLE, Mme MORIZIO, M. NOUHAUD, Mme NOUHAUT, Mme PLAZZI, M. RAYMONDAUD, Mme REJASSE, Mme ROTZLER, Mme TLEMSANI, M. TOULZA, Mme TUYERAS, M. VEYRIRAS, Mme YILDIRIM.

Elu(s) absent(s) / excusé(s) sans procuration :

Elu(s) absent(s) ayant donné pouvoir : Mme ACHARD, excusée, a donné délégation de vote à Mme REJASSE ; M. BARRY, excusé, a donné délégation de vote à M. DELAUTRETTE ; M. BEGOUT, excusé, a donné délégation de vote à Mme YILDIRIM ; Mme FREDAGUE-POUPON, excusée, a donné délégation de vote à M. VEYRIRAS ; Mme RIVET, excusée, a donné délégation de vote à Mme MEZILLE ; M. RUMEAU, excusé, a donné délégation de vote à Mme JARDEL ; M. VIROULAUD, excusé, a donné délégation de vote à Mme GENTIL.

PRESENTATION SYNTHETIQUE

Le tourisme d'itinérance est identifié comme l'un des principaux atouts du département. En vue de le développer, il est proposé de créer dans un premier temps un produit de randonnée pédestre autour de la station de Saint-Pardoux.

INCIDENCES BUDGETAIRES

	Investissement		Fonctionnement	
	AP	CP	AE	CP
Dépenses				
Recettes				

RAPPORT

Au budget primitif 2017, l'Assemblée départementale a approuvé les grandes orientations de sa politique en faveur du développement du tourisme. Parmi les principales thématiques touristiques identifiées pour le département, figure le tourisme vert, dont la randonnée itinérante est une composante.

1 - Encourager le tourisme d'itinérance

Le tourisme d'itinérance est identifié comme l'un des principaux enjeux des politiques touristiques départementale et régionale, de par son potentiel de diffusion des flux touristiques et des retombées économiques qu'il engendre dans les territoires ruraux. Sa forte synergie avec le tourisme de nature, l'une des principales caractéristiques de la Haute-Vienne, favorise le développement de la filière dite de « l'itinérance douce ».

Pour proposer et développer une telle offre sur le territoire départemental, la station de Saint-Pardoux, outre son positionnement géographique stratégique, peut constituer un site pilote intéressant au regard :

- de l'offre d'activités de nature (randonnée pédestre, VTT, véloroutes et voies vertes) dans les Monts d'Ambazac et les Monts de Blond ;
- des hébergements disponibles à la nuitée (hôtels, campings, maisons d'hôtes, gîtes d'étape...) ;
- de la proximité de grands axes routiers (A20, N147, N145) et de l'agglomération de Limoges.

Ainsi, dans la perspective de développer le tourisme d'itinérance douce en Haute-Vienne, la station de Saint-Pardoux et les communes situées dans un rayon de 30 km autour du lac pourraient être le support de création d'un produit touristique « vitrine » de cette filière dans le département.

2 - Organiser et mettre en marché le tourisme d'itinérance

L'organisation et la mise en marché du tourisme d'itinérance sur ce territoire impliquent :

- un ciblage des clientèles à viser en priorité (randonneurs pédestres, VTTistes, équestres, trail...) ;
- un recensement qualitatif des hébergements (capacité, tarifs, périodes d'ouverture, prestations...) ;
- une labellisation des hébergements (chartes Rando Accueil, Accueil Vélo...) ;
- une charte de balisage et une charte graphique spécifiques qui valorisent la Haute-Vienne (logo...) ;
- un engagement des collectivités locales à entretenir les itinéraires (ex : conventions PDIPR) ;
- la conception et la vente de produits touristiques assemblés (séjours forfaitisés) et à la carte ;
- la promotion du territoire et des produits : topoguide papier à télécharger, salons spécialisés, outils web, accueils de presse spécialisée...

Dans un premier temps, un itinéraire pourrait être créé à partir de 3 ou 4 étapes de randonnée pédestre (entre Limoges, Bonnac-la-Côte, Saint-Pardoux et Ambazac), comme présenté sur la carte ci-annexée. En effet, la logistique pédestre est plus difficile à organiser que pour d'autres modes de déplacement plus rapides, puisqu'elle nécessite une plus grande densité d'hébergements (tous les 20 à 25 km).

L'enjeu de ce projet consiste à mettre au point une méthode de travail et de la mettre en œuvre concrètement autour du lac, avant d'envisager la création d'autres étapes et de développer cette approche à l'échelle du département.

Vos délibérations pourraient s'exprimer sur la base du projet présenté ci-après.

DECISION

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu les délibérations de l'Assemblée départementale des 10 février 2017 et 8 février 2018 approuvant les orientations pour la politique départementale de tourisme ;

L'Assemblée départementale, légalement convoquée par son Président, réunie Salle de l'Assemblée de l'Hôtel du département, 11 rue François Chénieux à Limoges, après en avoir valablement délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

DECIDE

d'approuver la création d'un produit de randonnée pédestre itinérante autour de la station touristique de Saint-Pardoux.

42 Pour : Mme ACHARD (délégation de vote à Mme REJASSE), M. ALLARD, M. ARCHER, Mme AUPETIT-BERTHELEMOT, M. AUZEMERY, M. BARRY (délégation de vote à M. DELAUTRETTE), M. BEGOUT (délégation de vote à Mme YILDIRIM), M. BOST, M. BOULESTEIX, Mme BRIQUET, Mme DEBOURG, M. DELAUTRETTE, M. DESTRUHAUT, M. ESCURE, Mme FONTAINE, Mme FREDAGUE-POUPON (délégation de vote à M. VEYRIRAS), Mme GENTIL, M. HANUS, Mme JARDEL, M. LAFARGE, M. LAFAYE, Mme LALOGUE, Mme LARDY, M. LEBLOIS, M. LEFORT, Mme LHOMME-LEOMENT, Mme MEZILLE, Mme MORIZIO, M. NOUHAUD, Mme NOUHAUT, Mme PLAZZI, M. RAYMONDAUD, Mme REJASSE, Mme RIVET (délégation de vote à Mme MEZILLE), Mme ROTZLER, M. RUMEAU (délégation de vote à Mme JARDEL), Mme TLEMSANI, M. TOULZA, Mme TUYERAS, M. VEYRIRAS, M. VIROULAUD (délégation de vote à Mme GENTIL), Mme YILDIRIM.

0 Contre :

0 Abstention :

0 ne prend pas part au vote :

0 absent / excusé sans procuration :

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur général des services

Signé

Franck PERRACHON

Certifié conforme
Transmis au représentant de l'Etat
le 21 décembre 2018
Affiché le 21 décembre 2018

Publié au RAA du Département le 15 janvier 2019